

## ARRETE DU MAIRE N° 2024-3.5-356

**Objet :** Occupation du domaine public et réglementation du stationnement place Docteur Valois entre le 2 et le 26 août 2024

Le Maire de Tullins,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.417-10 du Code de la Route,

Vu l'article L.113-2 du Code de la Voirie routière,

Vu l'arrêté n° 2024-3.5-311 du 2 juillet 2024 portant chantier mobile pour renouvellement du réseau AEP et EU - Réglementation de la circulation et du stationnement entre le 8 juillet et le 2 août 2024,

Vu l'arrêté n° 2024-3.5-354 du 19 juillet 2024 portant chantier mobile pour renouvellement du réseau AEP et EU - Réglementation de la circulation et du stationnement entre le 26 août et le 20 septembre 2024,

Vu la demande du 22 juillet 2024 de l'entreprise CARE TP, domiciliée 411 route de la Gare à L'Albenc (38470), agissant pour le compte de la Commune,

Considérant que l'entreprise termine la première phase des travaux de renouvellement du réseau AEP et EU le 2 août et intervient de nouveau à partir du 26 août 2024,

### ARRETE

**Article 1 :** L'entreprise CARE TP est autorisée à laisser sa base-vie en place sur les emplacements de stationnement place Docteur Valois, à gauche de la rue Docteur Masson entre le 2 et le 26 août 2024.

**Article 2 :** La signalisation sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera adressé à l'entreprise. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Tullins, à Monsieur le Chef du Centre de secours, aux Services techniques de la Commune et à la Police municipale qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 23 juillet 2024

Le Maire



Gérald CANTOURNET